



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





0 4 SEP. 2019

N° d'entreprise : 0702 747 479

Dénomination

(en entier): ESMA

(en abrégé):

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Greiner 1 - 4100 Seraing

Objet de l'acte: Nomination - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal des décisions pas écrit des associés du 1er juillet 2019 :

1. Nomination d'un nouveau gérant

Les associés décident de nommer, avec effet à compter du 1er juillet 2019 en qualité de gérant de la société, Monsieur Nicolas Serin, domicilité à 1180 Uccle, Avenue Groelstveld 36.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat de gérant de Monsieur Nicolas Serin sera exercé; à titre gratuit.

4. **Pouvoirs**

Les associés donnent tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités relatives à la présente décision, et en particulier la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Louise Collin Mandataire

Documents déposés :

- Procès-verbal des décisions par écrit des associés du 1er juillet 2019 ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité du nouveau gérant ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).